



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCAION
2025

DATE D'AFFICHAGE
2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **14**
VOTANTS : **18**

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le Vingt Quatre Février à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE.
M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme PÉRICHON.
M. HUSSON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Monsieur de CHABANNES,
- Mme JEUNE, pouvoir à Madame CHERVIN,
- M. TALABARD, pouvoir à Monsieur BOUCHET,
- Mme Annie MINARD de CHABANNES, pouvoir à Madame AUBIN.

Absents :

- Mme MOUILLÈRE,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

**OBJET : DSIL -
TRAVAUX DE
RÉNOVATIONS
ÉNERGÉTIQUES DU
CSC.**

Monsieur le Maire expose que suite à l'audit énergétique
réalisé en 2023-2024 par le Cabinet LARBRE INGENIERIE, des
travaux de rénovations énergétiques sont nécessaires :

Les travaux qui doivent être réalisés sont :

- | | |
|--|-------------|
| - Mise en place de la Gestion
Technique Centralisée : | 26 500 € HT |
| - Isolation des combles : | 22 950 € HT |
| - Études de Mise en place de la
Pompe à chaleur : | 6 000 € HT |
| - Travaux pompe à chaleur : | 72 000 € HT |

Le montant total des travaux est de 127 450 € HT.

Le plan de financement est décomposé comme suit :

- | | |
|---------------------|-------------|
| - DSIL : | 50 000,00 € |
| - FONDS VERT : | 31 862,50 € |
| - Autofinancement : | 45 587,50 € |

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de dotation de soutien à l'investissement local concernant les travaux de rénovations énergétiques du Centre Social et Culturel.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

- 7 MARS 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : 25 FEV. 2025

Accusé de réception de la télétransmission

le :

